

VOTATIONS DU 30 NOVEMBRE 2014

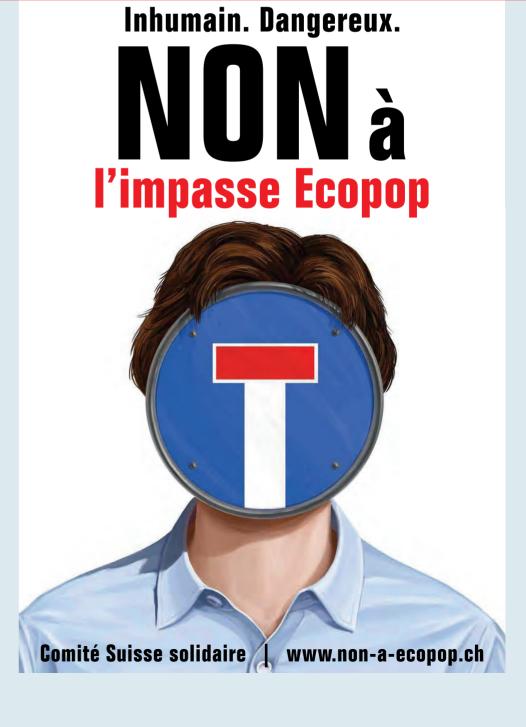
Les votations du 30 novembre prochain porteront sur trois objets, touchant aussi bien à la justice fiscale qu'aux relations de la Suisse avec l'étranger.

L'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux vise la suppression d'un privilège indu accordé à de riches étrangers. Alors que Monsieur et Madame « Tout le monde » paient leurs impôts jusqu'au dernier centime et en fonction de leurs revenus, ces millionnaires peuvent eux payer un simple forfait sur la base de ce qu'ils dépensent. Ce mode de faire est inacceptable et anachronique. Si la justice fiscale et l'équité face à l'impôt n'ont pas de prix, les différentes expériences cantonales démontrent qu'une majorité de ces privilégié-e-s ne quittent pas la Suisse, malgré la suppression de leur forfait fiscal. Cette initiative mérite donc notre soutien.

Second objet soumis au verdict populaire, l'initiative dite « ECOPOP » (halte à la surpopulation) qui vise une drastique et surréaliste limitation de l'immigration. Sous couvert de bonne conscience écologiste, l'initiative est ouvertement xénophobe et malsaine dans ses intentions vis-à-vis des pays émergents. Des problèmes existent en matière d'aménagement du territoire et de préservation des ressources. Mais ce n'est en aucun cas en limitant l'immigration de manière aléatoire qu'ils pourront être résolus, mais bien en entamant les réformes intérieures nécessaires. Il importe donc de rejeter fermement cette initiative et d'empoigner les inquiétudes des Suisses-se-s sous le bon angle.

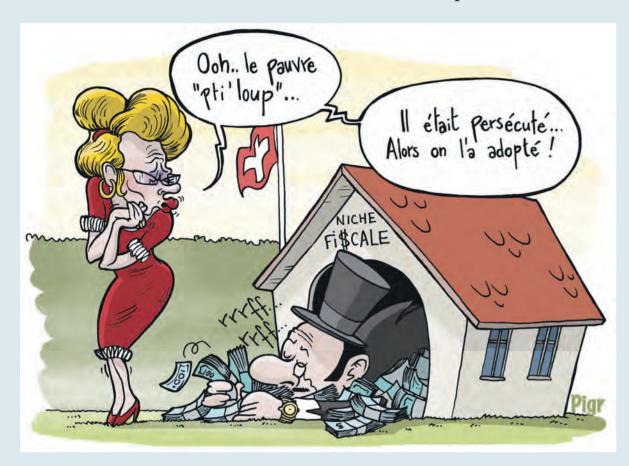
Enfin, l'initiative sur l'or est également d'un autre temps. Elle bloque toute marge de manœuvre de la Banque nationale suisse (BNS) en réclamant des mesures aussi inutiles que dangereuses et coûteuses.

Christian Levrat, président du PS Suisse



LA JUSTICE FISCALE N'A PAS DE PRIX

Le Parti socialiste continue sa lutte contre les privilèges accordés à celles et ceux qui en ont le moins besoin et en faveur d'une redistribution plus juste et équitable des richesses. C'est pourquoi le PS soutient depuis le début l'initiative « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) ». Ces forfaits permettent à de riches contribuables étrangers de s'installer en Suisse en négociant avec les autorités communales et cantonales un forfait sur leur imposition.



La Suisse, comme bien d'autres pays, a fait de sa politique fiscale un outil de concurrence et de compétitivité. Non seulement vis-à-vis de l'étranger, mais aussi dans son propre pays, entre cantons, au travers d'une course effrénée au canton qui aura le forfait le plus bas. Ainsi,

voit-on aujourd'hui des cantons qui n'ont plus suffisamment de recettes fiscales à cause de taux d'imposition trop bas. Ceux-ci doivent alors entamer des programmes d'économies et faire assumer à la collectivité publique cette politique fiscale basée sur les privilèges de quelques-uns.

En Suisse ce ne sont pas moins de 5634 personnes qui sont au bénéfice de ces forfaits. Cinq cantons ont quant à eux soit ensuite équitablement prélevé. Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que les forfaits fiscaux contreviennent aux principes constitutionnels de l'égalité devant l'impôt et de l'imposition selon la capacité économique et financière.

Ces forfaits fiscaux posent de surcroît toujours plus de problèmes sur le profil des personnes qui en bénéficient. Selon la loi, ils sont destinés à une population qui ne travaille et ne produit pas de revenu en Suisse. Mais qu'a-t-on constaté lors des auditions du Conseil des Etats à ce sujet? En Valais, la majorité des forfaitaires sont des retraité-e-s qui veulent profiter du droit successoral suisse. Alors que dans le canton de Vaud, la zone grise s'étend sur le statut de ces personnes qui travaillent finalement depuis la Suisse, même si elles n'engendrent pas directement de bénéfices en Suisse.

Il n'y a pas non plus de réel contrôle pour déterminer si la personne au bénéfice de ce forfait habite effectivement en du tout, les «coutumes locales» prévalant largement en la matière. Ainsi, si une règle veut que cela soit six mois et un jour, dans les faits, ce n'est pas toujours le cas. A Gstaad par exemple, on estime que c'est au pays de provenance du contribuable de contrôler qu'il n'habite plus son pays d'origine! Politiquement et légalement, cela pose de sérieux problèmes. Tout contribuable en Suisse a un cadre clair sur son imposition. Mais cette catégorie de personnes y échappe totalement.

La grande crainte de ceux qui veulent garder ce système se résume à des pertes de rentrées fiscales. Or, l'exemple de Zurich, qui a aboli ce système, nous indique que cette crainte est totalement infondée. Suite à l'abolition des forfaits, le canton a enregistré une augmentation des rentrées fiscales, les forfaitaires qui sont restés compensant plus qu'intégralement les départs. Au final, lorsque le plus gros contribuable a quitté le canton, cela n'a engendré qu'une perte mi-



«L'impôt c'est ce qui peut pacifier ou faire se révolter une population.»

ADA MARRA, CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)

L'ESSENTIEL EN BREF

Cette initiative vise à rendre illicites les privilèges fiscaux pour toutes personnes physiques étrangers, interdisant par conséquent la pratique de l'imposition «selon les dépenses». Cette pratique permet actuellement à plus de 5000 richissimes visiteurs, qui résident au moins six mois en Suisse et qui n'y exercent «aucune activité lucrative», de ne pas être imposés sur leurs revenus et leur fortune effectifs, comme chaque contribuable suisse. Ils sont donc taxés sur la base d'un montant forfaitaire lié à la valeur locative de leur logement. Le PS condamne fermement ces pratiques discriminatoires et soutient cette initiative qui vise à améliorer la solidarité et l'égalité entre citoyens.

Le PS recommande de voter OUI à l'initiative

«Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires»

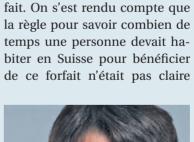
- Les forfaits fiscaux bafouent l'article constitutionnel prévoyant l'égalité de traitement des contribuables proportionnellement à leur capacité financière.
- Plusieurs cantons (ZH, SH, AR, BS, BL) ont déjà aboli l'impôt forfaitaire et il est aujourd'hui important d'élargir cette abolition au niveau national, afin de réduire la concurrence fiscale malsaine qui fait toujours rage entre les cantons.
- L'exemple du canton de Zurich nous montre que l'acceptation de l'initiative n'engendre pas de pertes fiscales.
- La vie en Suisse offre beaucoup d'avantages et sa qualité compte parmi les plus élevées au monde. De nombreux bénéficiaires du forfait fiscal accepteront d'être imposés normalement et resteront en Suisse.
- La tension concernant la concurrence fiscale entre les Etats n'a fait qu'augmenter ces dernières années. En acceptant l'initiative, la Suisse passerait un message fort à ces pays voisins, démontrant qu'une solidarité internationale est possible.

déjà décidé d'abolir ce système des forfaits, dont Zurich. L'impôt c'est ce qui peut pacifier ou faire se révolter une population. Les gens l'acceptent sous deux conditions: d'abord que celui-ci soit bien utilisé et qu'il



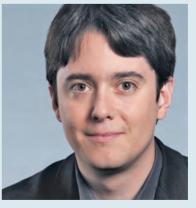
« Vous payez vos impôts jusqu'au dernier centime, il n'y a aucune raison pour que les millionnaires étrangers établis en Suisse fassent différemment. »

JACQUES-ANDRÉ MAIRE CONSEILLER NATIONAL (NE)



Suisse le temps nécessaire et

légal pour bénéficier de ce for-



« Chacun doit contribuer à l'impôt selon sa capacité économique. Il est temps de mettre un terme aux privilèges des plus aisés. »

JEAN CHRISTOPHE SCHWAAB CONSEILLER NATIONAL (VD)



neure. Les pertes annoncées par

les opposant-e-s sont donc sans

Le PS doit simplement s'engager

à lutter contre tous les privilèges

et cela passe par plus de justice

fondement.

fiscale.

« En abolissant les forfaits fiscaux, le canton de Zurich n'a pas simplement amélioré la justice fiscale, il a encaissé plus d'argent qu'auparavant. »

GÉRALDINE SAVARY CONSEILLÈRE AUX ETATS (VD)

NOUVELLE LIMITATION DE L'IMMIGRATION EN LIGNE DE MIRE

Le 30 novembre prochain, le peuple votera sur la septième initiative xénophobe depuis le début des années 2000 : ECOPOP. Le postulat premier de ce texte est d'ordre écologique : s'il y a aujourd'hui une surconsommation des ressources écologiques et urbanistiques, si le territoire devient plus exigu et se densifie de manière excessive, si le paysage se mite et si les déchets augmentent, ce serait à cause de l'augmentation démographique. Afin de préserver l'environnement, il faudrait donc limiter la population et surtout, l'immigration en tant que principale source de cette croissance. L'initiative axe ainsi son programme de plafonnement démographique sur une limitation de l'immigration.

Ainsi, 0.2% devra être la part admise de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse (attribuable au solde migratoire, c'est-à-dire à l'immigration arrivante). Le second axe de l'initiative prévoit une intensification de la planification familiale volontaire dans les pays du Sud, afin de réduire le nombre de naissances. Cette dernière mesure devrait servir à atténuer, par ricochet, la pression migratoire sur la Suisse et à stabiliser la population dans le pays. 10% des moyens consacrés à la coopération internationale au développement devraient être obligatoirement investis dans le financement de mesures d'encouragement au planning familial volontaire.

Suicidaire pour nos emplois

Si elle était appliquée, ECOPOP aurait pour effet de réduire de près de moitié la croissance actuelle de la population étrangère. Le texte implique l'introduction de contingents pour toutes les catégories d'autorisations de séjour de plus d'un an et une dénonciation de l'accord sur la libre circulation ainsi que – très probablement – de ceux de Schengen et de Dublin. Cette réduction de l'immigration arrivante aurait des conséquences dévastatrices sur les besoins de l'économie et sur nos emplois, puisque les possibilités de recruter des travailleurs



«Il est essentiel de ne pas considérer cette votation comme acquise.»

CESLA AMARELLE, CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)

à l'étranger par les entreprises suisses seraient ainsi fortement réduites. La décroissance économique induirait des diminutions drastiques des recettes pour les assurances sociales et pour le fisc. Sans compter la mise en place d'une multiplication de démarches administratives et de bureaucratie avec les contingents.

priorités et de leurs demandes. Il a été démontré que les facteurs susceptibles de stabiliser la croissance démographique au Sud se caractérisent surtout par une lutte efficace d'ensemble contre la pauvreté, par l'égalité entre les sexes, la formation et l'habilitation des filles et des femmes (notamment l'accès aux moyens de production et aux

Quand les amis de Gaïa deviennent les ennemis de l'humanité

Il faut ajouter que la détérioration de l'environnement n'est pas causée par l'augmentation de la population, mais bien par la surconsommation des ressources de la part des pays développés, la suburbanisation et la surconsommation d'espace (étalement urbain, mitage du paysage, hausse des surfaces de logement par personne, mise en œuvre laxiste de la loi sur l'aménagement du territoire). La croissance démographique n'a jamais

nuit par principe à l'environnement. Les migrations constituent d'ailleurs un facteur clé du développement humain que nous devons accompagner, non seulement par des instruments de gouvernance qui doivent être développés (mesures d'accompagnement, aménagement du territoire, politique du logement, mesures relatives aux infrastructures, etc.), mais aussi par une défense stricte des droits fondamentaux des migrant-e-s. En ce sens, ECOPOP contient une atteinte profondément choquante aux droits de ces derniers, en opposant les droits de la nature à ceux de l'être humain (protection de la vie privée et familiale, droit au mariage et liberté de procréer).

Après l'échec du 9 février dernier, il est essentiel de ne pas considérer cette votation comme acquise et de nous mobiliser pour la faire échouer.



Xénophobe et néo-malthusienne

Sur le plan de l'aide au développement, l'initiative induirait une profonde remise en cause de la politique de la Direction du développement et de la coopération (DDC) qui soutient les pays du Sud en fonction de leurs biens). Sans oublier qu'ECO-POP ne tient pas compte de la transition démographique. Aujourd'hui, c'est bien la crainte du dépeuplement et du vieillissement de la population qui inquiète et non l'explosion démographique.

L'ESSENTIEL EN BREF

Cette initiative se divise en deux parties distinctes. Il s'agirait premièrement, dans le but de préserver l'environnement et limiter par conséquent la croissance de la population, de ramener le solde migratoire annuel en Suisse à 0.2% de la population permanente (solde entre immigrant-e-s et émigrant-e-s). Ce premier postulat implique donc l'introduction de contingents pour toutes les catégories d'autorisations de séjour de plus d'un an. Deuxièmement, l'initiative demande que 10% de l'ensemble des moyens que la Confédération consacre à la coopération internationale et au développement, soient obligatoirement investis dans le financement de mesures d'encouragement au planning familial volontaire. Le PS rejette fermement cette initiative qui flirte avec la xénophobie et qui menace d'isoler la Suisse.



« L'être humain doit retrouver sa place centrale en matière de politique extérieure. Les étrangers apportent énormément à notre pays, ne l'oublions pas. »

CARLO SOMMARUGA CONSEILLER NATIONAL (GE)



« Les politiques de contrôle des natalités n'ont jamais fonctionnées. Il n'y a pas de raison qu'il en aille différemment avec ECOPOP. »

MANUEL TORNARE CONSEILLER NATIONAL (GE)



« Les questions de ressources énergétiques ne se résoudront pas avec des mesures disproportionnées et insensées en politique migratoire.»

DIDIER BERBERAT CONSEILLER AUX ETATS (NE)

Le PS recommande de voter NON à l'initiative «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles» (initiative dite «ECOPOP»)

- Le texte implique l'introduction de contingents pour toute autorisation de séjour de plus d'un an. Cette initiative dénonce donc explicitement les accords internationaux et risque d'isoler encore plus la Suisse.
- Une réduction de l'immigration diminuera inévitablement la possibilité de recruter des travailleur-euse-s étranger-ère-s. Les conséquences pour les besoins de notre économie et de nos emplois seront dévas-
- Il n'appartient pas à la Suisse de se mêler du contrôle de naissances dans d'autres pays. La Direction du développement et de la coopération (DDC) apporte déjà un soutien efficace dans les pays du Sud en fonction de leurs priorités et de leurs demandes.
- Les facteurs pouvant stabiliser la croissance démographique des pays du Sud se caractérisent essentiellement par une lutte efficace et globale contre la pauvreté.
- Ce sont la suburbanisation et la surconsommation des ressources et d'espaces qui détériorent l'environnement et non l'augmentation de la population. L'initiative se trompe de cibles!

FAIRE CONFIANCE À LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Rappelons que cette initiative déposée le 20 mars 2003, avec 106052 signatures, demande que la Banque nationale (BNS) détienne au moins 20 % de ses actifs en or et que celui-ci soit stocké en Suisse de façon inaliénable.



Il convient aussi de rappeler en préambule que la parité des monnaies avec l'or a été abandonnée progressivement par les nations à partir de 1971 (sous la présidence de Richard Nixon aux Etats-Unis). Cet abandon est confirmé au niveau international, en 1978, dans les conventions du Fonds monétaire internotre économie. Ces dernières années ont bien démontré toute l'importance de l'action de la Banque nationale pour garantir la stabilité de notre monnaie, en particulier grâce au taux plancher de 1.20 franc suisse pour un

Pour remplir ces objectifs, la BNS doit pouvoir bénéfi-

■ « L'or est une valeur sûre et un placement ne présentant pas de risque»: la réalité d'aujourd'hui montre clairement que l'or compte parmi les placements les plus volatils et donc les plus risqués pour une banque centrale. Il suffit de rappeler les résultats calamiteux de la BNS en 2013, dus essentiellement à l'effondre-



«La Banque nationale doit pouvoir gérer ses placements de façon souple et responsable.»

JACQUES-ANDRÉ MAIRE, CONSEILLER NATIONAL (NE)

L'ESSENTIEL EN BREF

Cette initiative cherche à protéger les réserves d'or suisse par l'intermédiaire de trois mesures précises. Premièrement, les réserves d'or de la Banque nationale suisse (BNS) sont inaliénables et ne peuvent, par conséquent, être vendues à d'autres pays. Deuxièmement, la totalité des réserves doivent être rapatriées et stockées en Suisse. Finalement, la BNS doit détenir au moins 20% de ses actifs sous forme d'or. Le PS rejette cette initiative car elle entrave considérablement les activités de la BNS et les conséquences financières qui en découleraient pourraient être catastrophiques.

Le PS recommande de voter NON à l'initiative

- «Sauvez l'or de la Suisse (l'initiative sur l'or)».
- Pour remplir au mieux ses objectifs et mener une politique monétaire efficace, la BNS doit pouvoir gérer ses placements de manière souple et responsable. Les contraintes imposées par l'initiative sont inconciliables avec ces exigences et les conséquences pourraient être dé-
- L'or est l'un des placements financiers les plus volatils. Obliger la BNS d'en garder plus que ce qu'elle jugerait raisonnable lui ferait prendre de grands risques financiers.
- La diversité géographique des placements financiers permet de répartir plus sainement les risques. C'est pour cette raison que la BNS, comme d'autres banques centrales, stocke 30 % de sa réserve d'or à l'étranger (20% à la Banque d'Angleterre et 10% à celle du Canada).
- Stocker de l'or n'engendre pas de gains. Plus la BNS aura de l'or, plus la redistribution de ces gains par la BNS à la Confédération et aux cantons sera faible.

national (FMI) et il est par la suite devenu effectif en Suisse à la fin des années 1990, avec la révision de la Constitution fédérale.

A la demande du Parlement notamment, la Banque nationale suisse (BNS) a vendu de grandes quantités de son or au début des années 2000. Il a aujourd'hui la compétence de décider de l'ampleur des réserves monétaires à conserver, ainsi que la part qu'il convient d'en détenir en or et cela, dans le but d'assurer une diversification adéquate de ces réserves.

La Banque nationale a pour missions principales de garantir la stabilité des prix en Suisse et d'assurer le développement de

cier d'une grande liberté d'action et doit être gérée avec un grand professionnalisme. Afin de mener une politique monétaire efficace visant à protéger l'économie suisse, la Banque nationale doit pouvoir gérer ses placements de façon souple et responsable, tout en intervenant de manière très rapide sur le marché des changes.

Les contraintes qu'imposerait l'acceptation de l'initiative sont tout simplement inconciliables avec ces exigences et les conséquences seraient catastrophiques!

Pour justifier leur position, les initiant-e-s s'appuient sur deux mythes:

ment du cours de l'or, qui avait alors perdu un tiers de sa valeur en une année!

■ «Seule la Suisse est un lieu sûr pour stocker des réserves d'or»: c'est précisément pour des raisons de sécurité et pour diminuer les risques que la BNS, à l'instar d'autres banques centrales, stocke 30% de ses 1040 tonnes d'or à l'étranger (20% à la Banque d'Angleterre et 10% à celle du Canada)!

Pour que la Banque nationale suisse puisse continuer d'agir avec suffisamment d'indépendance et d'efficacité, il faut absolument rejeter cette initiative néfaste, paralysante et anachronique!



«La Banque nationale suisse doit pouvoir intervenir rapidement sur le marchés des changes.»

PIERRE-ALAIN FRIDEZ CONSEILLER NATIONAL (JU)



«Les pertes de la BNS en 2013 ont démontré que l'or comptait parmi les placements les plus volatils.»

REBECCA RUIZ CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)



«L'indépendance et une bonne marge de manœuvre sont gage d'efficacité dans le travail de la BNS.»

URSULA SCHNEIDER SCHÜTTEL CONSEILLÈRE NATIONALE (FR)

JE M'INTÉRESSE AU PARTI SOCIALISTE



